

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 16 avril 2007

CP 07/04-24

ALIMENTATION EN EAU POTABLE PROGRAMME 2004

Le Conseil Général soutient, depuis de nombreuses années, les travaux d'équipement des collectivités, notamment ceux liés à l'alimentation en eau potable.

Les programmes ainsi adoptés sont financés par des crédits du Département, de l'Etat (FNDAE) ou depuis 2005, par le programme SUR (Solidarité Urbain Rural), géré par l'Agence de l'Eau.

Quelle que soit l'origine des financements, ces programmes sont établis selon des critères et taux d'intervention du Département identiques, à savoir :

- 40 % (20 % subvention principale, 20 % subvention complémentaire) pour la distribution,
- 60 % (40 % subvention principale, 20 % subvention complémentaire) pour la qualité.

A ces subventions départementales viennent s'ajouter, sur un certain nombre d'opérations, les aides de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Afin de conserver des modalités d'interventions aussi justes et rationnelles que possible, pour l'ensemble des dossiers, il avait été convenu d'harmoniser et coordonner les interventions du Département et de l'Agence de Bassin.

Ainsi, depuis 1992, les subventions complémentaires ne sont plus versées dans le cas d'une participation de l'Agence de l'Eau au moins égale à leur montant.

Dans le but, d'une part, de maintenir un financement égalitaire entre les divers maîtres d'ouvrages et, d'autre part, d'affirmer notre volonté politique, l'Assemblée Départementale, lors du Budget Primitif 1999, a validé le principe de conserver un taux global d'intervention, y compris participation de l'Agence de l'Eau de :

- 60 % pour le traitement,
- 40 % pour la distribution.

seules les opérations jugées prioritaires par le Conseil Général dans le cadre de ses politiques pouvant faire l'objet de déplafonnements.

L'Assemblée a donné compétence à la Commission Permanente pour réaliser ces réajustements.

Vous trouverez ci-après :

I - LES OPERATIONS INSCRITES EN PROGRAMMATION 2004

II - LES OPERATIONS APPROUVEES PAR L'AGENCE DE L'EAU

III - LE MONTANT DEFINITIF D'INTERVENTION PROPOSE

IV - LE RECAPITULATIF DES PROPOSITIONS D'INTERVENTION, qui sont à prélever sur les crédits départementaux.

Cette programmation n'a pas fait l'objet d'inscription sur des crédits d'Etat (Ex FNDAE).

I - OPERATIONS INSCRITES EN PROGRAMMATION 2004

MAITRE D'OUVRAGE	PROGRAMME	OPERATIONS		SUBVENTIONS (PRINCIP. + COMPLEM.)		DECISION DE LA COMMISSION PERMANENTE
		NATURE DES TRAVAUX	DEPENSE SUBVENTION-NABLE	TAUX	MONTANT	
<u>Communes de :</u>						
Montech	Département	Réseau	15 389	40	6 156	16/02/04
Saint-Nicolas-de-la-Grave	Département	Interconnexion	1 167 000	*60	700 200	28/02/05
<u>Communautés de communes :</u>						
Terrasses et Vallée de l'Aveyron	Département	Réseau	93 600	40	37 440	16/02/04
<u>Syndicats Intercommunaux d'Alimentation en Eau Potable de :</u>						
Beaumont-de-Lomagne	Département	Réseau	59 854	40	23 942	16/02/04
Bourg-de-Visa	Département	Réseau	23 000	40	9 200	16/02/04
Bourg-de-Visa/ Lauzerte/Montaigu (Production)	Département	Ressource	84 000	60	50 400	14/06/04
(suite)						29/05/06

MAITRE D'OUVRAGE	PROGRAMME	OPERATIONS		SUBVENTIONS (PRINCIP. + COMPLEM.)		DECISION DE LA COMMISSION PERMANENTE
		NATURE DES TRAVAUX	DEPENSE SUBVENTION- NABLE	TAUX	MONTANT	
Castelsarrasin	Département	Station	445 000	*60	267 000	
Cazes/Sauveterre/Tréjous	Département	Réseau	61 000	40	24 400	16/02/04
Caylus	Département	Qualité	100 000	60	60 000	08/07/05
Dunes/Donzac	Département	Réseau	35 440	**20	7 088	16/02/04
Garganvillar	Département	Station (1 ^{ère} tranche)	469 720	*60	281 832	29/08/05
Grisolles	Département	Réseau	780 700	*40	312 280	16/02/04
Grisolles	Département	Station	1 585 000	*60	951 000	
Lère-Aveyron (production)	Département	Station	19 706	60	11 825	20/09/04
Lauzerte/Belveze/Montaigu	Département	Réseau	289 452	40	115 782	16/02/04
Lavit	Département	Réseau	83 500	40	33 400	16/02/04
Mas-Grenier	Département	Qualité	77 000	60	46 200	28/02/05
Mas-Grenier	Département	Réseau	101 000	40	40 400	16/02/04
Montpezat-Puylaroque	Département	Réseau	1 658 500	*40	663 400	16/02/04
Nord-Séoune	Département	Réseau	15 624	40	6 250	16/02/04
Tarn-et-Tescou (production)	Département	Réseau	5 000	40	2 000	16/02/04
Valence/Moissac/Puymirol	Département	Réseau	84 000	40	33 600	16/02/04
Verdun/Bouillac/Beaupuy	Département	Réseau	11 590	40	4 636	16/02/04
TOTAL			7 265 075		3 688 431	

* Subventions en annuités.

** Inscription de crédits départementaux qui se substituent à des crédits FNDAE (programmation 2002) supprimés.

II - OPERATIONS APPROUVEES PAR L'AGENCE DE L'EAU :

MAITRE D'OUVRAGE	NATURE TRAVAUX	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	MONTANT SUBVENTION
Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Région de Grisolles	Station ENV00045	2 023 000	505 750
Total		2 023 000	505 750

III - MONTANT DEFINITIF D'INTERVENTION PROPOSE

MAÎTRE D'OUVRAGE	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT DÉFINITIF D'INTERVENTION
Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Région de Grisolles	Station ** ENV00045	445 250 *
TOTAL		445 250

* Subvention en annuités

** La participation du Département, en programmation 2004 a été établie sur une première tranche de travaux, s'élevant à 1 585 000 €HT. Une seconde tranche de travaux, évaluée à 415 000 €HT, a également été retenue en programmation 2007. Le coût final retenu par le Conseil Général s'élève alors à 2 000 000 €HT pour l'ensemble de cette opération.

IV - RECAPITULATIF DES PROPOSITIONS D'INTERVENTION

ANNEE PROGRAMME 2004 BENEFCIAIRES	PROGRAMME DEPARTEMENTAL						PROGRAMME FNDAE	
	PRINCIPAL Article 2041440 Sous-fonction 61		COMPLEMENT. Article 2041441 Sous-fonction 61		ANNUITES Article 2041482 Sous-fonction 61		Taux en %	Montant
	Taux en %	Montant	Taux en %	Montant	Taux en %	Montant		
Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Région de Grisolles - Station					28,09%	445 250		
TOTAL						445 250		

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir vous prononcer sur la proposition ci-dessus qui consiste à la substitution de la participation départementale en annuités, (Article 2041482 Sous-Fonction 61), de l'aide accordée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Par ailleurs, veuillez trouver ci-après pour information les états d'engagement des crédits correspondants aux subventions en capital.

Article 2041440 - Fonction 61 :

- Autorisation de programme 2004	285 619
- Engagé à ce jour	285 618
- Engagé à la Commission Permanente de ce jour	0
- Disponible	1

Article 2041441 - Fonction 61 :

- Autorisation de programme 2004	217 731
- Engagé à ce jour	217 731
- Engagé à la Commission Permanente de ce jour	0
- Disponible	0

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 16 avril 2007

CP 07/04-24

**ALIMENTATION EN EAU POTABLE
PROGRAMME 2004**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la délibération du Conseil Général du 27 janvier 1999 relative aux financements des divers maîtres d'ouvrages,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

– Décide le réajustement tel que défini ci-après qui consiste à la substitution à la subvention en annuités du département (article 2041482, sous-fonction 61) de l'aide accordée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne :

ANNEE PROGRAMME 2004 BENEFICIAIRES	PROGRAMME DEPARTEMENTAL						PROGRAMME FNDAE	
	PRINCIPAL Article 2041440 Sous-fonction 61		COMPLEMENT. Article 2041441 Sous-fonction 61		ANNUITES Article 2041482 Sous-fonction 61		Taux en %	Montant
	Taux en %	Montant	Taux en %	Montant	Taux en %	Montant		
Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Région de Grisolles Station					28,09%	445 250		
TOTAL						445 250		

- Précise que les subventions en capital seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours aux articles 2041440 et 2041456, sous-fonction 61.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,